

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION - (RPC)

REFERENCE DE LA CONSULTATION :

2025FPOT_CONTROL- CVPO_ONERA

OBJET DE LA CONSULTATION

CONTROLES ET VERIFICATIONS PERIODIQUES
OBLIGATOIRES (CVPO)

DANS LES ETABLISSEMENTS ONERA

D'ILE-DE-FRANCE – LOT1

CHATILLON (92), MEUDON (92), PALAISEAU (91), SACLAY
(91) , DREUX (28)

DE REGION NORD – LOT 2

LILLE (59)

DE REGION SUD – LOT 3

SALON-DE-PROVENCE (13), TOULOUSE (31)

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Mercredi 26 novembre 2025 à 16h

ONERA Direction des Achats
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	<u>3</u>
<u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u>	<u>9</u>
1.1 OBJET	9
1.2 FINANCEMENT	9
1.3 STRUCTURE	9
1.4 SURETE DE L’ACCORD-CADRE	10
1.5 DUREE / DELAI D’EXECUTION	10
<u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u>	<u>11</u>
2.1 PROCEDURE	11
2.2 ALLOTISSEMENT	11
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	11
2.4 VISITE	12
2.5 ECHANGES	14
2.6 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	14
2.7 GROUPEMENT D’ENTREPRISES	14
2.8 SOUS-TRAITANCE	15
2.9 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES	15
<u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u>	<u>16</u>
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	16
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE	17
<u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u>	<u>19</u>
4.1 PRESENTATION DE L’OFFRE	19
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	21
<u>5 CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u>	<u>22</u>
5.1 REMISE DES DOSSIERS	22
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE	22
<u>6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u>	<u>23</u>

PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	<p>Le présent document, valant règlement particulier de la consultation (RPC), qui définit les modalités de la consultation, et ses 03 annexes (commun à tous les lots) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fiche de renseignements fournisseur (annexe 1) ; • Le modèle d'attestation de visite par centre (annexes 2) ; • Le cadre de questions et réponses pendant la période de consultation – avant remise des dossiers de candidature et offre (annexe 3)
PJ2	<p>Le projet d'accord-cadre (un par lot) et ses 04 annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1) • Décomposition du prix global et forfaitaire – DPGF (annexe 2) ; • Les consignes générales de sureté, sécurité, environnement pour les entreprises intervenantes (annexe 3) ; • Les clauses contractuelles de protection du secret de la défense nationale (annexe 4)
PJ3	<p>Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) (commun à tous les lots) et ses annexes réparties par domaine d'activité et par centre accompagné du calendrier prévisionnel des prestations :</p> <p>Aérations</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Fiche technique d'Aération du Centre de Chatillon (Lot 1)</u> de référence « CVPO_2025_Aeration_CC_Annexe_1d » ; - <u>Fiche technique d'Aération du Centre de Meudon (Lot 1)</u> de référence « CVPO_2025_Aération_CM_Annexe2d » ; - <u>Fiche technique d'Aérations du Centre de Palaiseau (Lot 1)</u> de référence « CVPO_2025_Aération_CP_Annexe3d » ; - <u>Fiche technique d'Aération du Centre de Lille (Lot 2)</u> de référence « CVPO_2025_Aération_CL_Annexe_6d » ;

- Fiche technique d'Aérations du Centre de Toulouse (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Aération_CT_Annexe8d** »

Ascenseurs et Monte charges

- Fiche technique d'Ascenseurs et Monte charges du Centre de Chatillon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Ascenseurs_CC_Annexe1f** »
- Fiche technique d'Ascenseurs et Monte charges du Centre de Meudon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Ascenseurs_CM_Annexe2f** »
- Fiche technique d'Ascenseurs et Monte charges du Centre de Palaiseau (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Ascenseurs_CP_Annexe3f** »
- Fiche technique d'Ascenseurs et Monte charges du Centre de Lille (Lot 2) de référence « **CVPO_2025_Ascenseurs_CL_Annexe6f** »
- Fiche technique d'Ascenseurs et Monte charges du Centre de Salon-de-Provence (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Ascenseurs_CSP_Annexe7f** »
- Fiche technique d'Ascenseurs et Monte charges du Centre de Toulouse (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Ascenseurs_CT_Annexe8f** »

CALENDRIER

- Planning des prestations CVPO de l'ensemble des lots de référence « **An9 CCTP_CVPO_2025-2** »

Electricité

- Fiche technique d'Electricité du Centre de Chatillon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Electricité_CC_Annexe 1a** »
- Fiche technique d'Electricité du Centre de Meudon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Electricité_CM_Annexe2a** »
- Fiche technique d'Electricité du Centre de Palaiseau (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Electricité_CP_ZP_Annexe3a** »
- Fiche technique d'Electricité du laboratoire ONERA CEPRA 19 à Saclay (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Electricité_CEPRA19_Annexe4a** »

- Fiche technique d'Electricité du Centre de Dreux (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Electricité_DREUX_Annexe5a** »
- Fiche technique d'Electricité du Centre de Lille (Lot 2) de référence « **CVPO_2025_Electricité_CL_Annexe6a** »
- Fiche technique d'Electricité du Centre de Toulouse (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Electricité_CT_Annexe8a** »
- Fiche technique d'Electricité du Centre de Salon-de-Provence (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Electricité_CSP_Annexe7a** »

Equipement de travail

- Liste d'Equipements de travail du Centre de Chatillon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Equipements_CC_Annexe1c** »
- Liste d'Equipements de travail du Centre de Meudon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Equipements_CM_Annexe_2c** »
- Liste d'Equipements de travail du Centre de Palaiseau (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Equipements_CP_Annexe3c** »
- Liste d'Equipements de travail du laboratoire CEPRA 19 à Saclay (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Equipements_CEPRA19_Annexe4c** »
- Liste d'Equipements de travail du Centre de Lille (Lot 2) de référence « **CVPO_2025_Equipements_CL_Annexe6c** »
- Liste d'Equipements de travail du Centre de Toulouse (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Equipements_CT_Annexe8c** »
- Liste d'Equipements de travail du Centre de Salon-de-Provence (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Equipements_CSP_Annexe7c** »

Incendie IGH

- Fiche technique d'Incendie IGH du Centre de Chatillon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Incendie_IGH_CC_Annexe1h** »

Levage

- Fiche technique de Levage du Centre de Chatillon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Levage_CC_Annexe1b** »

- Fiche technique de Levage du Centre de Meudon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Levage_CM_Annexe2b-1** »
- Fiche technique de Levage du Centre de Palaiseau (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Levage_CP_Annexe3b** »
- Fiche technique de Levage du laboratoire ONERA CEPRA 19 à Saclay (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Levage_CEPRA19_Annexe4b** »
- Fiche technique de Levage du Centre de Lille (Lot 2) de référence « **CVPO_2025_Levage_CL_Annexe6b** »
- Fiche technique de Levage du Centre de Toulouse (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Levage_CT_Annexe8b** »
- Fiche technique de Levage du Centre de Salon-de-Provence (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Levage_CSP_Annexe7b** »

Machines

- Fiche technique des Machines du Centre de Chatillon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Machines_CC_Annexe1i** »
- Fiche technique des Machines du Centre de Meudon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Machines_CM_Annexe_2i** »
- Fiche technique des Machines du Centre de Palaiseau (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Machines_CP_Annexe3i** »
- Fiche technique des Machines du laboratoire ONERA CEPRA 19 à Saclay (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Machines_CEPRA19_Annexe4i** »
- Fiche technique des Machines du Centre de Lille (Lot 2) de référence « **CVPO_2025_Machines_CL_Annexe6i** »
- Fiche technique des Machines du Centre de Toulouse (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Machines_CT_Annexe8i** »
- Fiche technique des Machines du Centre de Salon-de-Provence (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Machines_CSP_Annexe7i** »

PLAN DES CENTRES

- Plan de masse du Centre de Chatillon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Plan_CC_Annexe1** »

- Plan de masse du Centre de Meudon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Plan_CM_Annexe2** »
- Plan de masse du Centre de Palaiseau (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Plan_CP_Annexe3** »
- Plan de masse du laboratoire ONERA CEPRA 19 (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_CEPRA19_Annexe4** »
- Plans de masse du Centre de Dreux (Lot 1) de références « **CVPO_2025_Plan_DREUX_Annexe5** » et « **Dreux - Galeries enterrées** »
- Plan de masse du Centre de Lille (Lot 2) de référence « **CVPO_2025_Plan_CL_Annexe6** »
- Plan de masse du Centre de Toulouse (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Plan_CT_Annexe8** »
- Plan de masse du Centre de Salon-de-Provence (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Plan_CSP_Annexe7** »

Portes&Portails

- Fiche technique de Portes&Portails du Centre de Chatillon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_PortesPortails_CC_Annexe_1e** »
- Fiche technique de Portes&Portails du Centre de Meudon (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Portes&Portails_CM_Annexe2e** »
- Fiche technique de Portes&Portails du Centre de Palaiseau (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Portes&Portails_CP_Annexe3e** »
- Fiche technique de Portes&Portails du laboratoire ONERA CEPRA 19 à Saclay (Lot 1) de référence « **CVPO_2025_Portes&Portails_CEPRA19_Annexe4e** »
- Fiche technique de Portes&Portails du Centre de Lille (Lot 2) de référence « **CVPO_2025_Portes&Portails_CL_Annexe6e** »
- Fiche technique de Portes&Portails du Centre de Toulouse (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Portes&Portails_CT_Annexe8e** »
- Fiche technique de Portes&Portails du Centre de Salon-de-Provence (Lot 3) de référence « **CVPO_2025_Portes&Portails_CSP_Annexe7e** »

Rayonnements ionisants

- Fiche technique de Rayonnements ionisants du Centre de Toulouse **(Lot 3)** de référence
« CVPO_2025_Rayonnements_CT_Annexe8g »

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence 2025FPOT_CONTREOLE-CVPO_ONERA.

Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un accord-cadre, qui aura pour objet :

Les prestations de contrôles et de vérifications périodiques obligatoires (CVPO) des centres ONERA d'Ile-de-France (Chatillon, Meudon, Palaiseau, Saclay) + Dreux et de province (Lille, Salon de Provence et Toulouse)

1.2 Financement

Le financement de ces prestations est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

1.3 Structure

Les lots mentionnés ci-après sont des accords-cadres mono-attributaires à bons de commandes.

Les accords-cadres des différents lots comprennent à la fois des prestations forfaitaires et fermes (part majoritaire), ainsi que des prestations non forfaitaires éventuelles, exécutées à la demande de l'ONERA sur bons de commande (part minoritaire).

Lot	Intitulé
1	La région de l'Ile-de-France incluant Dreux et comprenant : 1. Centre de Châtillon (CC), 2. Centre de Meudon (CM), 3. Centre de Palaiseau (CP), 4. Laboratoire ONERA - CEPRA 19 à Saclay, 5. Centre de Dreux.
2	La région Nord comprenant uniquement le centre de Lille
3	La région Sud comprenant : 1. Centre de Salon de Provence (CSP), 2. Centre de Toulouse (CT).

1.4 Sûreté de l'accord-cadre

L'accord cadre à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat standard dans une ZRR » avec contrôle des accès (MZ). À cet effet, des contrôles préliminaires doivent être effectués sur les personnes physiques intervenant pour le compte du futur titulaire.

1.5 Durée et délai d'exécution

L'accord-cadre de chaque lot entre en vigueur à la date de sa notification au titulaire et prend fin le 31 mars 2030.

Le délai d'exécution des prestations relatives à chaque accord-cadre s'étend du 1er avril 2026 au 31 mars 2030.

2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique¹ (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure formalisée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure d'appel d'offres ouvert** (articles L.2124-2, R.2124-2.1° et R.2161-1 à 5 du CCP).

S'agissant d'un appel d'offres, il est rappelé **qu'aucune négociation n'est possible**. Les candidats doivent donc impérativement présenter immédiatement leur meilleure offre.

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

2.2 Allotissement

La présente consultation est composée de trois (03) lots distincts (allotissement géographique), chacun constituant un accord-cadre :

Lot	Intitulé
Lot 1	Prestations de CVPO pour la région Ile-de-France comprenant les centres de Chatillon, Meudon, Palaiseau, Dreux ainsi que laboratoire ONERA CEPRA-19 à Saclay
Lot 2	Prestations de CVPO pour la région de Nord comprenant uniquement le centre de Lille
Lot 3	Prestations de CVPO pour la région du Sud comprenant centres de Salon-de-Provence et de Toulouse

Le soumissionnaire peut répondre à un, plusieurs ou l'ensemble des lots. En cas de réponse à plusieurs lots, il remet **une offre par lot** et précise le lot concerné pour chacune.

Les réductions éventuelles liées à l'attribution de plusieurs lots, éventuellement consenties par un soumissionnaire, ne sont pas prises en compte pour le choix du titulaire de chaque lot. Les offres sont appréciées indépendamment, lot par lot.

2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites.

¹ Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

2.4 Visite obligatoire

Afin d'apprécier au mieux l'étendue des prestations à réaliser et leurs conditions d'exécution, le candidat **doit** effectuer la visite des centres et laboratoires ONERA correspondant aux lots auxquels il soumissionne avant de remettre son offre.

Les dates et heures de visite obligatoires, par lot et par centre, sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les visites sont effectuées après prise de contact **par courriel** auprès des interlocuteurs indiqués dans le tableau ci-dessous, au plus tard **2 jours ouvrés** avant la date de visite prévue, et au plus tard **5 jours ouvrés** avant pour CEPRA 19 à Saclay.

Ce courriel doit préciser la société ainsi que les noms, prénoms et nationalités des personnes qui seront présentes lors de la visite ; il est accompagné d'un scan des pièces d'identités associées, en cours de validité (nota : le seul permis de conduire ne constituant pas une pièce suffisante). L'accès aux centres ONERA nécessite de présenter la pièce d'identité (utilisée pour le scan) en version originale. Le candidat est informé que les contrôles inhérents à l'autorisation de pénétrer sur les centres ONERA peuvent nécessiter une durée indéterminée notamment pour les personnes de nationalité autre que de l'Union Européenne.
Une séance de rattrapage pourra être organisée à la demande des candidats.

A l'issue de la visite d'un centre, le candidat doit impérativement faire compléter et signer au lieu de la visite, l'attestation de visite correspondant au centre (annexes 2 au présent document) par les personnels ONERA en charge de la visite. Ces documents (une attestation par centre visité) doivent impérativement être joints au dossier de candidature (cf. article 3 ci-après).

Le centre de Dreux Senonches faisant partie intégrante du lot 1, ne fait pas l'objet d'une visite obligatoire avant remise de l'offre.

LOT 1				
Centres	Date de la visite	Date de la visite de rattrapage	Personne(s) à contacter pour le rendez-vous	Personne chargée de la visite
Châtillon 29 avenue de la Division Leclerc 92320 Châtillon	20/10/2025 (8h30)	27/10/2025 (8h30)	dico-idf- secrariat@onera.fr copie	Loïc Piriou
Meudon 8 rue des Vertugadins 92190 Meudon	20/10/2025 (11h)	27/10/2025 (11h)	valerie.bathiard@onera.fr	Romain Monchaux Claude Febvre
Palaiseau 6 Chemin de la Vauve aux Granges 91120 Palaiseau	20/10/2025 (14h)	27/10/2025 (14h)	guillaume.hoeglund@onera.fr	Zahira Laalioui
ONERA Cebra 19 Centre DGA/EP 10 rue Jean Rostand 91400 Saclay	21/10/2025 (8h45)	28/10/2025 (8h45)	Frédéric David Frederic.david@onera.fr Copie valerie.bathiard@onera.fr guillaume.hoeglund@onera.fr	Frédéric David 06 87 66 47 96
Dreux-Senonches	Sans objet			
LOT 2				
Lille 5 rue des Fortifications 59000 Lille	20/10/2025 (9h)	27/10/2025 (9h)	Sébastien Ameye Sebastien.ameye@onera.fr Copie valerie.bathiard@onera.fr guillaume.hoeglund@onera.fr	Sébastien Ameye
LOT 3				
Toulouse 2 Avenue Edouard Belin 31000 Toulouse	20/10/2025 (9h)	27/10/2025 (9h)	Christophe Fontebasso christophe.fontebasso@onera.fr Copie valerie.bathiard@onera.fr guillaume.hoeglund@onera.fr	Christophe Fontebasso
Salon-de-Provence Base aérienne 701 13661 Salon	20/10/2025 (9h)	27/10/2025 (9h)	Dominique Fressard Dominique.fressard@onera.fr Paolo Gomes Paolo.gomes@onera.fr Copie valerie.bathiard@onera.fr guillaume.hoeglund@onera.fr	Dominique Fressard Paolo Gomes

2.5 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

2.6 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Groupement d'entreprises

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution de l'accord-cadre est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet d'accord-cadre (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

2.8 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

2.9 Marché de prestations similaires

Conformément à l'article R.2122-7 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels marchés ne peut dépasser trois ans à compter de la date de notification de l'accord-cadre concerné par la présente consultation.

3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

3.1 Présentation du dossier de candidature

a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	une lettre de candidature (valant notamment déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner)	modèle DC1 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C2	une déclaration de capacité	modèle DC2 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (+ <i>notice explicative</i>)
C3	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document) incluant une liste des principales références pour des prestations similaires à celles demandées, et réalisées au cours des trois dernières années.	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C4	numéro unique d'identification (n° SIREN délivré par l'INSEE) ² ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	

² A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

C5	délégations de pouvoir en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, ³	
C6	Une attestation de visite par centre (annexe 2 du présent document) – pour les lots auxquels le candidat répond	complétée et signée par l'ONERA et le candidat
C7	L'accréditation COFRAC de la société à réaliser les CVPO	Document officiel en cours de validité
C8	Une liste des références de prestations similaires réalisées dans des établissements techniques et scientifiques et datant de moins de 3 ans (éventuellement complétée au sein du document C3 fiche de renseignements fournisseur ou sur papier libre)	
C9	bilan d'émissions de Gaz à Effet de Sphère (GES) du candidat pour les sociétés soumises à cette obligation (entreprises de plus de 500 salariés en métropole) ou document équivalent mentionnant les actions prises pour réduire les émissions de GES de la société,	
C10	les actions globales et générales déjà mises en œuvre par le candidat dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) – politique RSE du candidat	

Le candidat peut choisir de présenter sa candidature selon le mode « DUME », quelle que soit sa nationalité, mode de réponse directement accessible via la plateforme PLACE, au moment du dépôt de son dossier.

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

3.2 Appréciation de la candidature

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs, preuves des accréditations, agréments et certifications détenus), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires) selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution de l'accord-cadre.

³ L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

Pour chaque lot, sont automatiquement éliminées les candidatures des opérateurs économiques n'ayant pas effectué la visite obligatoire prévue à l'article 2.4 ci-avant.

4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

4.1 Présentation de l'offre

Le soumissionnaire produit une offre par lot et pour chaque lot, à l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	Projet d'accord-cadre du lot concerné (PJ2) et ses annexes 1 et 3 complétés	x	Word <u>et</u> pdf
O2	Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée (annexe 2 au projet d'accord-cadre) pour le lot concerné	x	Excel <u>et</u> pdf
O3	<p>Un mémoire technique rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation et pour le lot concerné, qui décrit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> les moyens matériels (notamment part de matériel en charges propres ou sous-traités) affectés aux prestations, l'organisation mise en place pour la fourniture des charges (location ou autres), la manipulation des charges (bonne prise en compte que la manutention s'entend de l'accrochage des points de charge jusqu'à la manipulation finale des outils ONERA), y compris les plaques de roulages et les plaques de répartition, l'organisation mise en œuvre pour respecter les dates d'intervention (Annexe 9 : Année 2026 et les années antérieures) l'organisation mise en œuvre pour garantir et assurer la réalisation des prestations tout en considérant les contraintes (fermetures estivales ou de fin d'année), les délais d'intervention (rétro-planning détaillant les jalons du processus d'intervention des contrôles jusqu'à la remise des rapports), les mesures proposées pour optimiser et réduire les 		

	<p>durées d'intervention,</p> <ul style="list-style-type: none"> les moyens humains affectés aux prestations : les profils types et compétences de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations (qualifications, compétences, ancienneté etc.), les moyens et la méthodologie mis en œuvre pour permettre à l'ONERA de juger la bonne compréhension du besoin et de la qualité de l'offre au-delà des exigences et contraintes minimales, la présentation de rapports de vérification « type » : lors d'une remarque sur le rapport, elle doit permettre pour l'ONERA de conclure si l'équipement peut être utilisé sans danger ; les candidats indiqueront leur jugement avec une échelle de dangerosité, <p>la présentation des outils et extractions mis à disposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> les mesures et actions RSE mise en œuvre pour l'exécution des prestations 		
O4	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

L'ensemble des informations fournies par le soumissionnaire peut faire l'objet de vérifications par l'ONERA. À ce titre, le candidat s'engage à mettre à la disposition de l'ONERA tout document ou justificatif qui pourrait être demandé dans ce cadre.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

a. Modalités d'analyse

L'analyse des offres est effectuée indépendamment, lot par lot.

Pour rappel, s'agissant d'un appel d'offres, AUCUNE NEGOCIATION n'est possible.

b. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées et/ ou inacceptables ainsi que les offres demeurant irrégulières malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour chaque lot, pour attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	Montant total proposé et sa décomposition	70%
Critère n°2	<p>Qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni (et des éléments de justification associés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Qualité et adéquation de l'organisation proposée pour réaliser les contrôles (35%),</i> ○ <i>Qualité et dimensionnement des moyens humains et matériels proposés pour réaliser les contrôles (35%),</i> ○ <i>Qualité des rapports « types » proposés pour les contrôles et outils mis à disposition de l'ONERA (30%)</i> 	20%
Critère n°3	Qualité des mesures environnementales	10%

5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :

1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

5.2 Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant** :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025FPOT_CONTROLE-CVPO_ONERA »
ENTREPRISE :

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA
Direction des Achats
29 avenue de la Division Leclerc
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1^{ère} page.

6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CADES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.